

Des industries ultramarines contraintes, mais qui résistent

Panorama sur les industries des outre-mer

Par Aurélien GUILLOU et Bruno TERRIEN

Économistes-statisticiens à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) et à l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM)

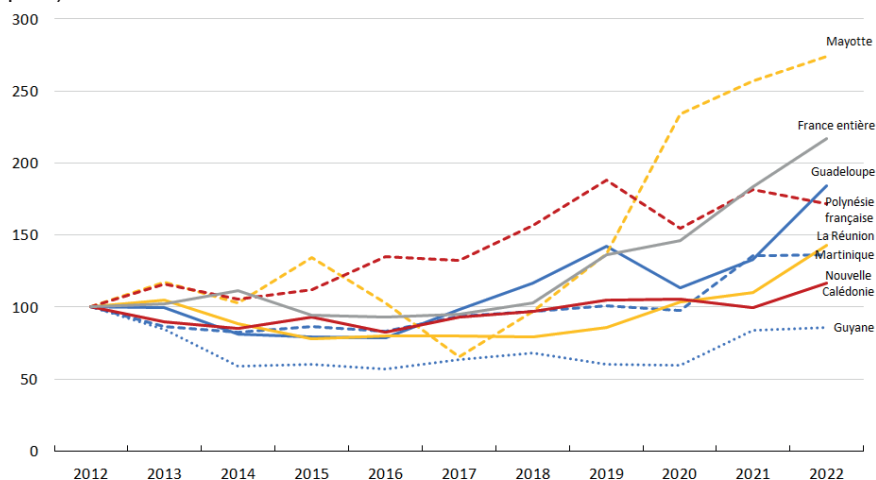
En dépit d'une démographie des entreprises industrielles moins dynamique qu'au plan national (avec des créations moins nombreuses et un poids dans l'ensemble des défaillances plus élevé), l'emploi industriel a bien résisté au cours des dix dernières années dans les outre-mer. Les secteurs employant le plus de personnes sont l'agroalimentaire, l'énergie-eau-gestion des déchets et la métallurgie. La valeur ajoutée a progressé au même rythme que dans l'Hexagone, mais surtout grâce à un effet de composition sectorielle favorable. Pour un secteur donné, le taux de croissance de la valeur ajoutée est souvent inférieur en outre-mer. Le retard en termes d'équipements explique en partie ce différentiel, qui pourrait se réduire dans les années à venir grâce au dynamisme du financement bancaire destiné aux secteurs industriels.

Quel est le poids de l'industrie dans les économies ultramarines ? Quels sont les secteurs industriels les plus représentés ? Quelles sont les spécificités de chaque territoire ? Trois approches complémentaires sont explorées pour répondre à ces questions : d'abord une analyse de la démographie des entreprises industrielles à partir des statistiques de créations et de défaillances, puis un examen de leurs statistiques d'emplois, et enfin, une analyse de leur valeur ajoutée et du financement bancaire dont elles ont bénéficié. Le périmètre couvert ici inclut les industries extractives, l'ensemble des industries manufacturières et les industries de l'énergie, de l'eau et de la gestion des déchets. La période d'analyse est restreinte aux dix dernières années 2012-2022, mais d'autres études sont disponibles pour les années antérieures sur certains territoires (cf. bibliographie).

Une démographie d'entreprises moins dynamique qu'au niveau national

Des créations d'entreprises industrielles moins nombreuses que la moyenne nationale

Depuis 2012, les créations d'entreprises industrielles dans les outre-mer ont progressé en moyenne de 3,7 % par an (cf. Graphique 1). Cette hausse est nettement plus marquée à Mayotte (+ 10,6 %), en Guadeloupe (+ 6,3 %) et en Polynésie française (+ 5,6 %). Les créations d'entreprises industrielles ont en revanche reculé en Guyane (- 1,5 % en moyenne par an). Au niveau national, la progression est plus dynamique sur les dix dernières années (+ 8,1 % en moyenne chaque année).



Graphique 1 : Évolution du nombre de créations d'entreprises industrielles, (base 100 en 2012) (Sources : Insee, Isee, Ispf – Calcul : ledom-leom).

En 2022, 2 527 créations d'entreprises sont enregistrées dans le secteur industriel dans l'outre-mer⁽¹⁾. Cela représente 5,8 % des créations totales d'entreprises (hors secteur non marchand, agriculture, sylviculture et pêche). Sur les dix dernières années, cette part dans les créations totales est en légère baisse puisqu'elle s'élevait à 6,2 % en 2012. Elle est cependant plus importante dans le Pacifique où les créations d'entreprises industrielles représentent 10,2 % du total en Nouvelle-Calédonie (soit plus que dans n'importe quelle région de l'Hexagone) et 8,0 % en Polynésie française en 2022 (cf. Graphique 2).

Au niveau national, les créations d'entreprises industrielles représentent 5,7 % des créations totales en 2022.

Un taux de défaillance plus élevé qu'au plan national

En 2022, 170 entreprises industrielles sont en situation de défaillance⁽²⁾ dans les outre-mer⁽³⁾, soit 10,2 % des défaillances totales enregistrées sur l'année dans ces territoires. Cette proportion est plus élevée dans les COM (Collectivités d'outre-mer) du Pacifique (11,2 %)

⁽¹⁾ Hors Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna.

⁽²⁾ Cette notion recouvre les cas de redressement et de liquidation judiciaires.

⁽³⁾ Hors Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna.

que dans les DOM (Départements d'outre-mer) (9,7 %), et est nettement moins importante au niveau national où les défaillances d'entreprises industrielles ne représentent que 7,3 % des défaillances totales (cf. Graphique 3).

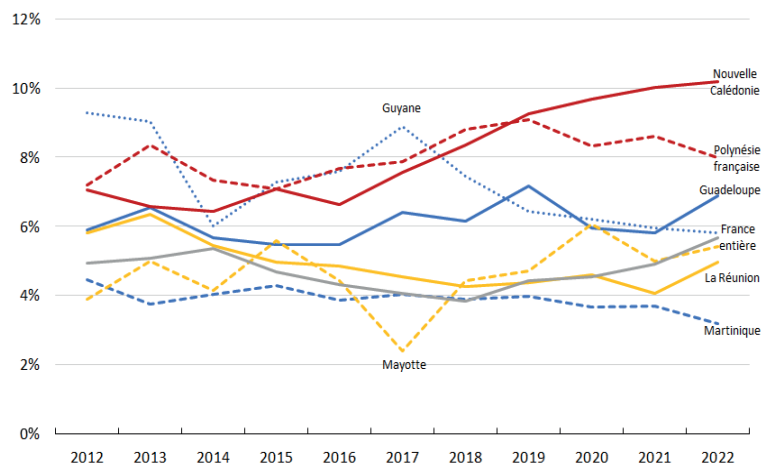
Sur les dix dernières années, le nombre d'entreprises industrielles en situation de défaillance a évolué de façon très divergente entre les DOM et les COM du Pacifique : si leur nombre a reculé de 32 % dans les DOM entre 2012 et 2022 (soit une évolution sensiblement identique à celle enregistrée au niveau national), il a progressé de 46 % dans les COM du Pacifique.

Un poids en emplois limité, plus faible qu'au plan national, mais qui ne décline pas

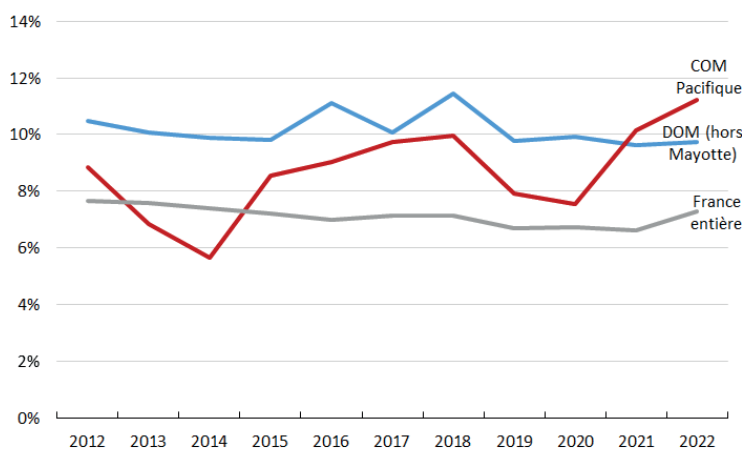
Près d'un emploi ultramarin sur huit dans l'industrie

En 2021, près de 61 000 personnes travaillent dans l'industrie ultramarine, soit 13 % du total des emplois⁽⁴⁾. Cette part est inférieure à celle de l'Hexagone (16 %), et

⁽⁴⁾ Hors administration publique et agriculture, sylviculture et pêche. Hors Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna.



Graphique 2 : Part des entreprises industrielles dans les créations totales d'entreprises, en % (Sources : Insee, Isee, Ispf – Calcul : ledom-leom).



Graphique 3 : Part des entreprises industrielles en situation de défaillance par rapport aux défaillances totales, en % (Sources : ledom-leom – bases FIBEN et EDEN).

plus encore à celle de l'Hexagone hors Île-de-France⁽⁵⁾ (19 %). Elle a été stable au cours des dix dernières années alors qu'elle a reculé de deux points dans l'Hexagone (cf. Graphique 4).

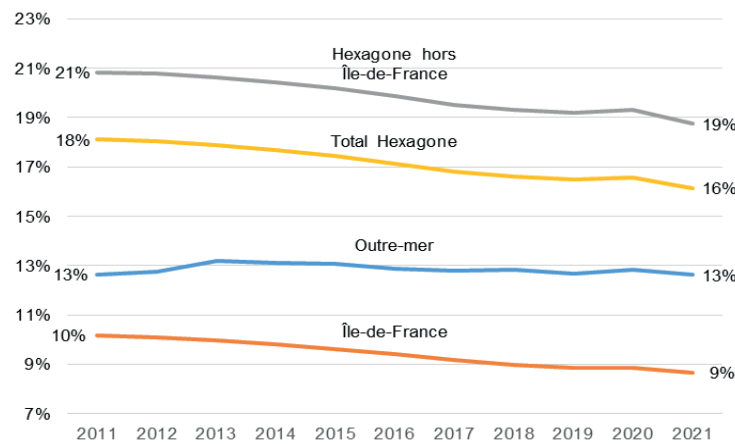
9 000 emplois créés dans l'industrie ultramarine au cours des dix dernières années

Cette résistance de la part de l'emploi industriel ultramarin reflète des créations nettes d'emplois sur les dix dernières années alors que de nombreuses régions hexagonales ont subi des réductions sur la même période. Le croisement de la part des emplois dans

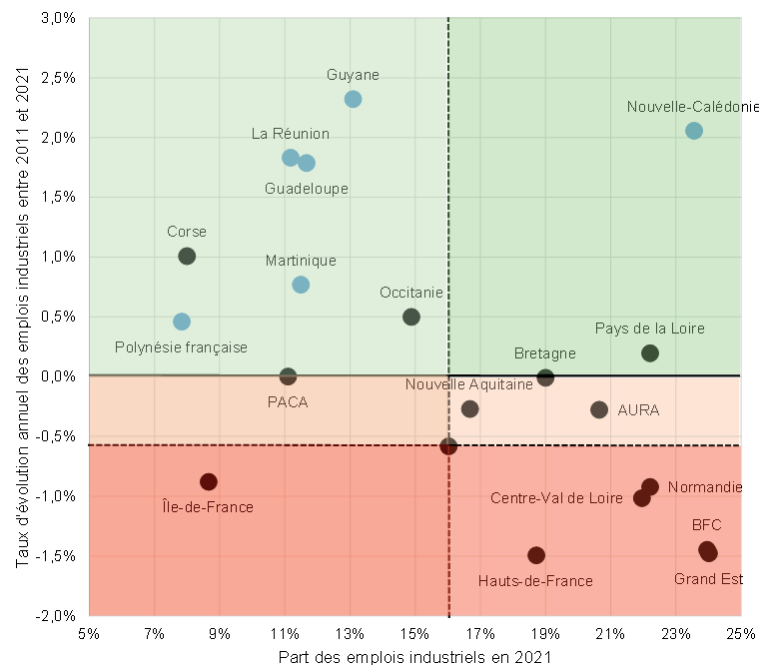
l'industrie en 2021 et de l'évolution moyenne annuelle du nombre d'emplois industriels entre 2011 et 2021 permet de définir six groupes distincts de territoires (cf. Graphique 5). Tous les territoires ultramarins ont créé des emplois industriels, même s'ils demeurent avec une part d'emploi industriel inférieure à la moyenne française (sauf la Nouvelle-Calédonie qui se distingue avec une part très élevée d'emplois industriels). La plupart des régions hexagonales ont perdu des emplois industriels, à l'exception des Pays de la Loire, de l'Occitanie et de la Corse, qui en ont gagné, et de la Bretagne et de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), où l'emploi industriel a été stable.

Entre 2011 et 2021, 9 000 emplois industriels ont été créés dans l'ensemble des outre-mer. Le secteur agro-alimentaire est le principal contributeur, avec à lui seul

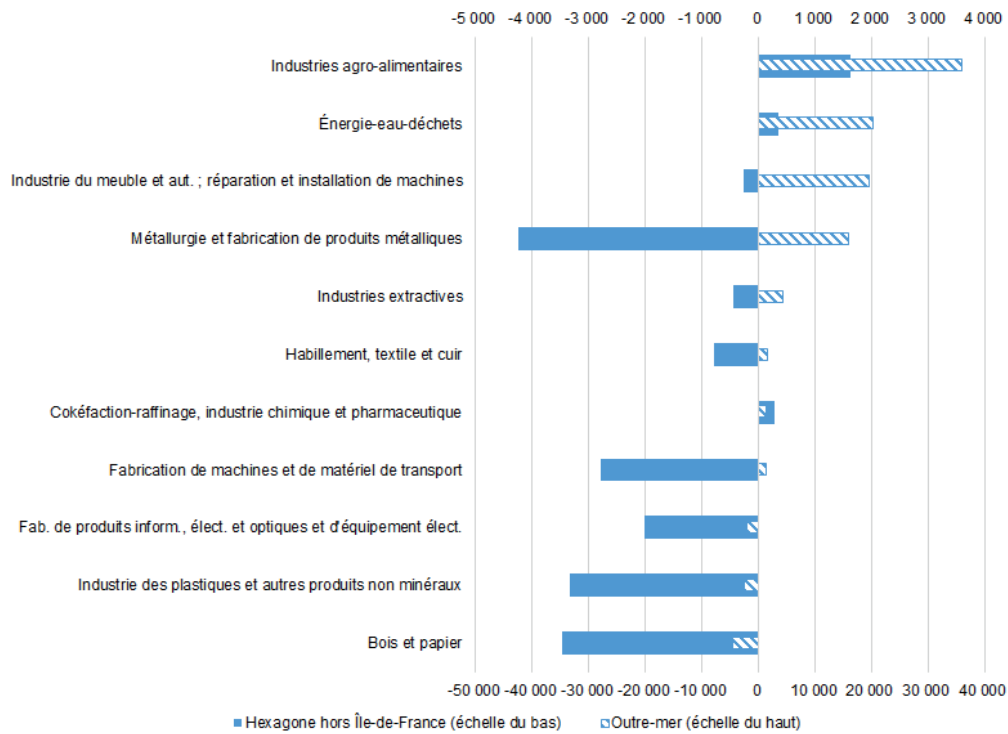
⁽⁵⁾ L'Île-de-France est distinguée dans la mesure où la présence d'emplois tertiaires y est très forte, la région regroupant de nombreux sièges sociaux et administratifs d'entreprises.



Graphique 4 : Évolution de la part des emplois dans l'industrie par rapport au total, en % (Sources : Insee (Estel), Isee, Ispf – Calcul : ledom-leom).



Graphique 5 : Typologie des différentes régions et territoires selon la part des emplois dans l'industrie, et de l'évolution du nombre d'emplois industriels depuis 2011 : à gauche du trait vertical pointillé se situent les territoires où la part des emplois industriels est inférieure à la moyenne de la France entière (16 % en 2021) et à droite, les territoires où cette part est supérieure à la moyenne. Les zones vertes (au-dessus de l'axe des abscisses) correspondent aux territoires où le nombre d'emplois industriels a augmenté entre 2011 et 2021. Les zones orangées (comprises entre l'axe des abscisses et le trait horizontal pointillé) regroupent les territoires où le nombre d'emplois industriels a baissé, mais moins que la moyenne nationale (- 0,6 % par an entre 2011 et 2021). Enfin, les territoires positionnés dans les zones rouges (en-dessous du trait horizontal pointillé) sont ceux où l'emploi industriel a reculé plus que la moyenne nationale (Sources : Insee (Estel), Isee, Ispf – Calcul : ledom-leom).



Graphique 6 : Évolutions de l'emploi salarié par secteur de l'industrie entre 2011 et 2021, en nombre (Sources : Insee (Estel), Isee, Ispf – Calcul : ledom-leom).

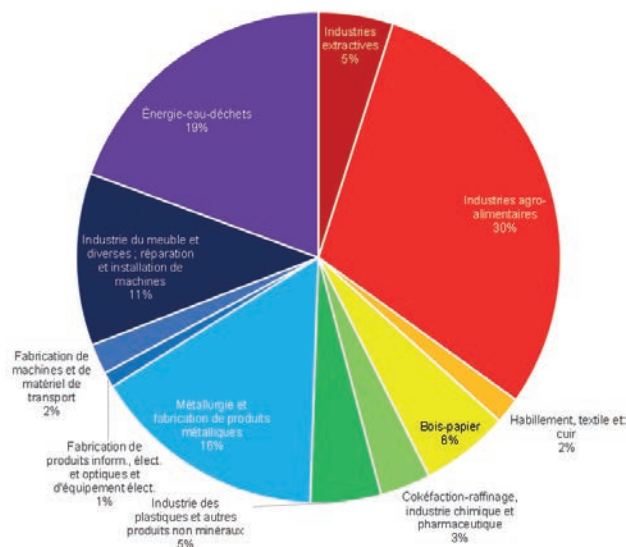
près de 3 600 créations (cf. Graphique 6). Il est suivi par la production et la distribution d'électricité, de gaz et d'eau (+ 2 000 emplois), et l'industrie du meuble et les autres industries (+ 2 000 postes également). La métallurgie vient ensuite (+ 1 600 emplois) alors qu'il s'agit du secteur avec le plus de destructions d'emplois dans l'Hexagone sur la même période (- 42 000 emplois).

À l'exception du bois-papier, de l'industrie des plastiques et de la fabrication de produits informatiques et électroniques, tous les secteurs industriels ont créé des emplois dans les outre-mer entre 2011 et 2021. Dans l'Hexagone (hors Île-de-France), les seuls secteurs industriels créateurs d'emplois sont l'agro-alimentaire (+ 16 000 salariés), l'énergie-eau-déchets (+ 3 500), et l'industrie chimique et pharmaceutique (+ 2 900).

Près de 50 % des emplois industriels ultramarins dans l'agroalimentaire et l'énergie, eau et gestion des déchets

En 2021, les industries agroalimentaires représentent 30 % du total des emplois industriels, soit douze points de plus que dans l'Hexagone hors Île-de-France (cf. Graphique 7). Le secteur de l'énergie, de l'eau et de la gestion des déchets vient ensuite avec 19 % des emplois (dix points de plus que dans l'Hexagone). La métallurgie et la fabrication de produits métalliques sont le troisième secteur industriel en termes d'emploi, avec 16 % des emplois industriels totaux.

À l'opposé, la fabrication de machines et matériels de transport ne représentent que 2 % des emplois industriels, soit quinze points de moins que l'Hexagone hors Île-de-France.



Graphique 7 : Répartition de l'emploi industriel par secteur en 2021, en % (Sources : Insee (Estel), Isee, Ispf – Calcul : ledom-leom).

Des différences notables dans les poids relatifs des différents secteurs industriels sont observées selon les territoires. Le poids de l'agroalimentaire est particulièrement important dans les Antilles, à La Réunion et en Polynésie française (entre 29 % et 38 % des emplois industriels) alors que le secteur ne représente qu'un emploi industriel sur six en Guyane et en Nouvelle-Calédonie (cf. Graphique 8).

La structure en emplois de la filière du nickel en Nouvelle-Calédonie est sensiblement atypique. La métallurgie représente 37 % des emplois industriels (soit plus du triple de ce qui est observé dans les bassins Atlantique et Indien), et les industries extractives 13 % (seule la Guyane se caractérise par un poids des industries extractives équivalent).

Une progression de la valeur ajoutée contrainte par le retard d'investissement

Une progression de la valeur ajoutée au cours des dix dernières années grâce à un effet sectoriel

Au cours des dix dernières années, la valeur ajoutée de l'industrie ultramarine⁽⁶⁾ croît à un rythme annuel moyen de 2,1 % soit un niveau équivalent à celui de l'industrie hexagonale (2,2 %)⁽⁷⁾.

⁽⁶⁾ Selon les derniers comptes définitifs publiés par l'Insee, l'Isee et l'Isfp, la valeur ajoutée de l'industrie ultramarine dépassait les 4,5 milliards d'euros à fin 2019, tous territoires confondus, soit 8,5 % du total. Le taux de couverture en termes de valeur ajoutée des données comptables produites par l'ledom et l'leom utilisées par la suite peut être estimé à 82 %.

⁽⁷⁾ Afin de neutraliser les variations de la valeur ajoutée liée à l'évolution du nombre d'entreprises, elles sont calculées exclusivement pour les entreprises présentes sur deux exercices successifs.

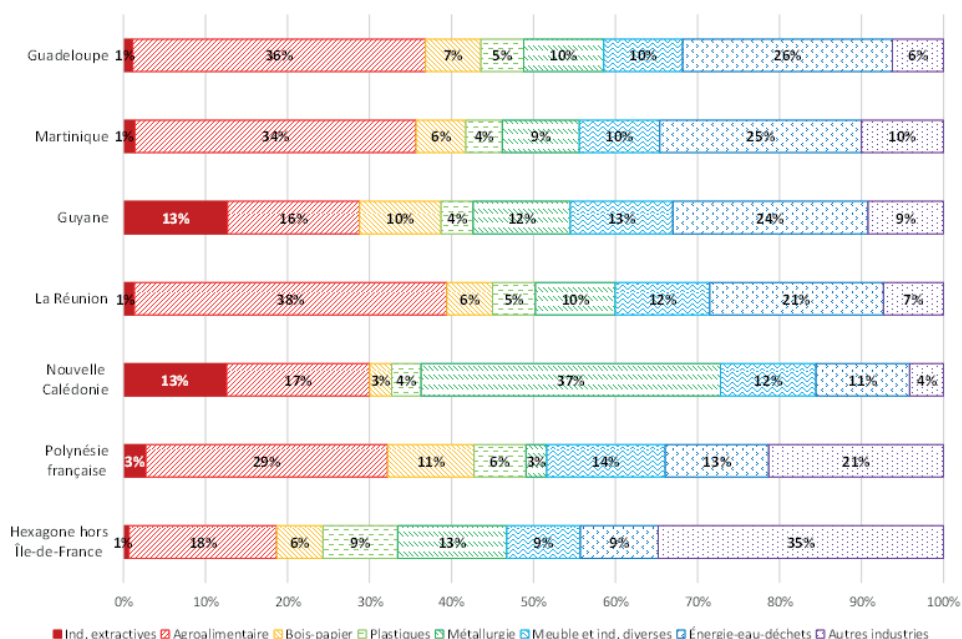
Cette croissance n'est pas homogène dans l'ensemble de l'outre-mer. Trois groupes de territoires peuvent être distingués (cf. Graphique 9, page suivante) :

- Le premier se caractérise par un taux de progression de la valeur ajoutée sensiblement plus élevé que celui de l'Hexagone. Il se compose de la Polynésie française (+ 3,2 %), de la Guyane (+ 3,0 %) et de La Réunion (+ 2,7 %).
- Le deuxième groupe, constitué de la Guadeloupe et de la Martinique, voit la valeur ajoutée de l'industrie augmenter à un taux légèrement inférieur à celui de l'Hexagone (+ 1,7 % pour la Guadeloupe et + 2,0 % pour la Martinique).
- Enfin, la Nouvelle-Calédonie se caractérise par une croissance de la valeur ajoutée industrielle limitée à + 1,0 % par an.

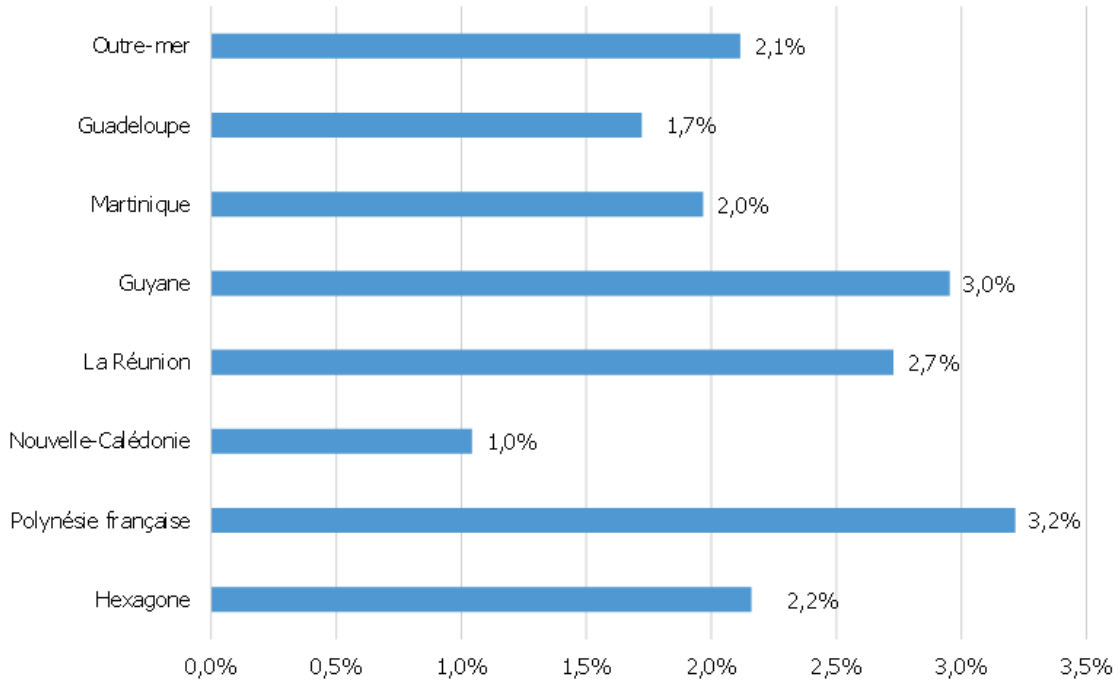
Deux phénomènes peuvent expliquer ces écarts entre les territoires ultramarins et l'Hexagone : le premier tient au fait que les taux de croissance de la valeur ajoutée sont, pour un secteur industriel donné, différents entre l'outre-mer et l'Hexagone. Le second met en avant les différences de composition sectorielle : la progression moins forte de la valeur ajoutée dans un territoire ultramarin peut être la résultante d'une spécialisation industrielle moins favorable, avec un poids des secteurs où la valeur ajoutée progresse peu, supérieur à celui de l'Hexagone.

La décomposition selon ces deux effets (cf. Graphique 10, page suivante) met en évidence que :

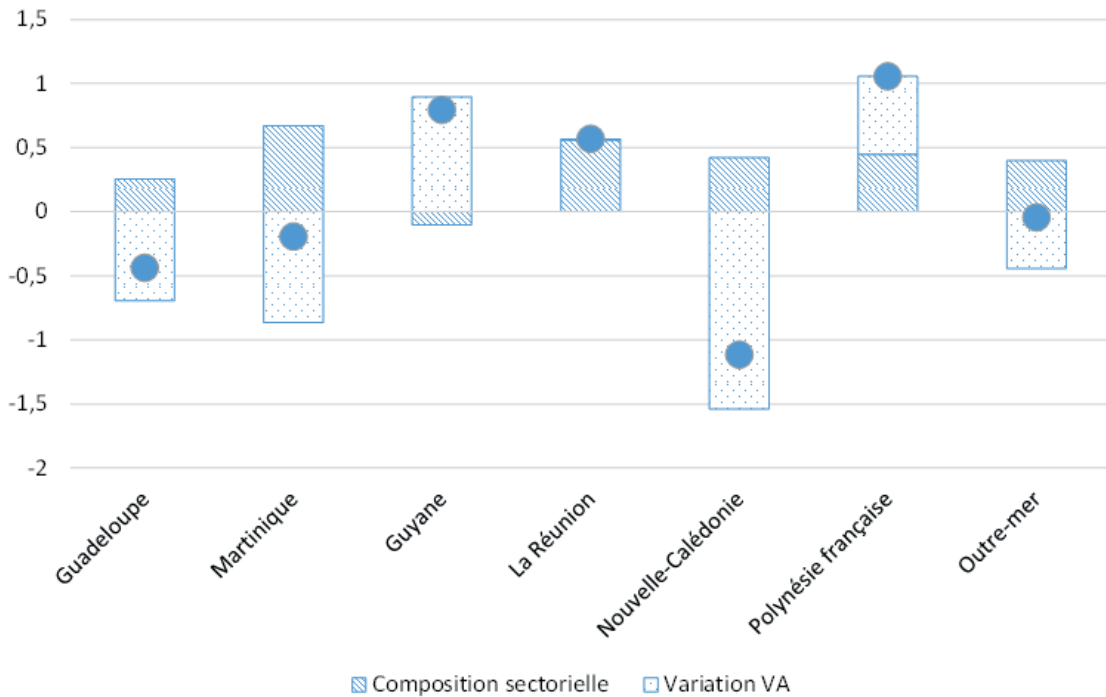
- La spécialisation industrielle des territoires ultramarins est généralement meilleure que celle de l'Hexagone, le poids des secteurs dont la valeur ajoutée progresse le plus au cours des dix dernières années étant supérieur dans les outre-mer à celui de l'Hexagone. Si les taux de croissance de la valeur ajoutée par secteur étaient identiques entre les



Graphique 8 : Répartition de l'emploi industriel par secteur et par territoire en 2021, en % (Sources : Insee (Estel), Isee, Isfp – Calcul : ledom-leom).



Graphique 9 : Taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée de l'industrie par territoire au cours des dix dernières années, en % (Sources : Iedom, Banque de France (base Fiben), Ieom (base Eden))



Graphique 10 : Décomposition de l'écart entre les taux de croissance de la valeur ajoutée des territoires ultramarins et de l'Hexagone, en points de pourcentage (Sources : Iedom (base Fiben), Ieom (base Eden)).

outre-mer et l'Hexagone, la création de valeur industrielle progresserait plus fortement dans les outre-mer grâce à leur meilleure spécialisation. C'est d'ailleurs le cas de La Réunion où la progression plus rapide de la valeur ajoutée est due exclusivement à cet effet de composition sectorielle.

- Sur l'ensemble des outre-mer, le taux de croissance de la valeur ajoutée pour un secteur donné est inférieur à celui de l'Hexagone, venant ainsi compenser l'effet de meilleure spécialisation. C'est particulièrement le cas en Nouvelle-Calédonie, mais aussi en Martinique et en Guadeloupe. Seules la Polynésie française et surtout la Guyane se caractérisent par des taux de création de valeur supérieurs à ceux de l'Hexagone.

Retard d'investissement et évolution du financement bancaire

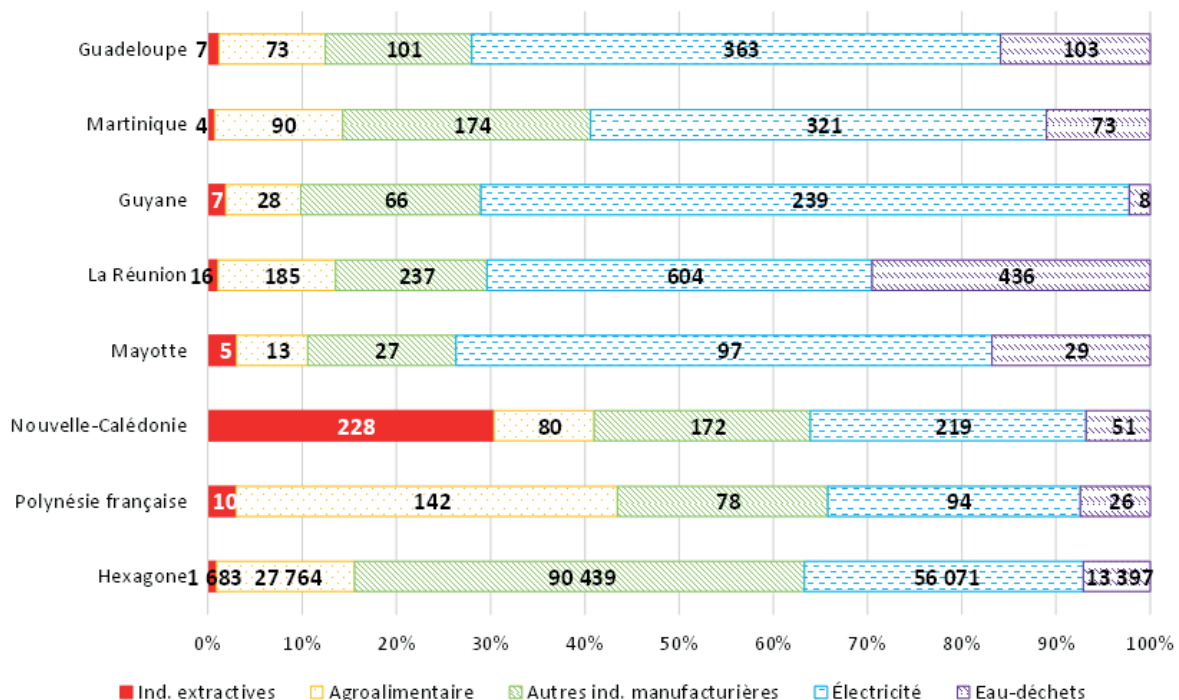
Comment expliquer que, pour un secteur donné, le taux de croissance de la valeur ajoutée ultramarine est souvent inférieur à celui de l'Hexagone ? Outre la dépendance aux importations, les coûts de transport, les contraintes climatiques ou l'inadéquation de la formation aux emplois recherchés, les industriels ultramarins sont confrontés à deux défis principaux. Le premier est lié à l'insularité et à l'éloignement géographique nécessitant la constitution de stocks plus importants que dans l'Hexagone, et se traduisant par des délais de paiement structurellement plus longs. Le second défi concerne le rattrapage de leur retard en termes d'équipements. Tous les secteurs industriels se caractérisent par un montant d'équipements par salarié inférieur à celui observé dans l'Hexagone. Rattraper le retard est d'autant plus nécessaire que l'on observe une forte corrélation entre l'écart sur l'équipement par salarié et celui sur le rendement net par salarié.

Pour répondre à ces besoins, l'encours bancaire à destination des secteurs industriels a nettement progressé depuis 2008 (+ 6,6 % par an en moyenne sur la période). La progression est plus rapide dans les bassins Atlantique et Indien (respectivement + 8,6 % et + 8,0 %) que dans le bassin Pacifique (+ 2,9 %), et est plus marquée en Guyane où l'encours a augmenté de 15,7 % par an en moyenne sur la période. Alors que seulement 5,6 % de l'encours bancaire total (secteurs marchands et non marchands) était destiné à l'industrie en 2008, cette part a atteint 9,0 % à fin 2021, pour s'établir à 4,4 milliards d'euros.

Au niveau national, l'encours bancaire à destination de l'industrie a progressé à un rythme moins soutenu (+ 2,1 % par an en moyenne entre 2008 et 2021), pour s'établir à 189 milliards d'euros à fin 2021.

D'un point de vue sectoriel, le secteur « Électricité, gaz, vapeur et air conditionné » concentre 44 % de l'encours de crédit à fin 2021, principalement lié à l'activité de production d'électricité. Viennent ensuite les industries manufacturières (33 % de l'encours), qui comprennent notamment l'agroalimentaire (14 %), l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et la dépollution (17 %), et les industries extractives (6 %).

Cette répartition globale masque des disparités importantes entre géographies (cf. Graphique 11) : en Nouvelle-Calédonie, 30 % de l'encours industriel est destiné aux industries extractives ; en Polynésie française, les industries agroalimentaires concentrent 41 % de l'encours alors qu'en Guyane, 69 % est destiné au secteur de l'électricité, du gaz, de la vapeur et de l'air conditionné. Au niveau national, les industries manufacturières concentrent 62 % de l'encours en 2021 (dont 15 % pour l'agroalimentaire), devant le secteur de l'électricité, gaz, vapeur et air conditionné, avec 30 % des crédits destinés à l'industrie.



Graphique 11 : Encours de crédits bancaires accordés aux entreprises industrielles à fin 2021, en millions d'euros (Sources : ledom (SCR), leom (SCR 2)).

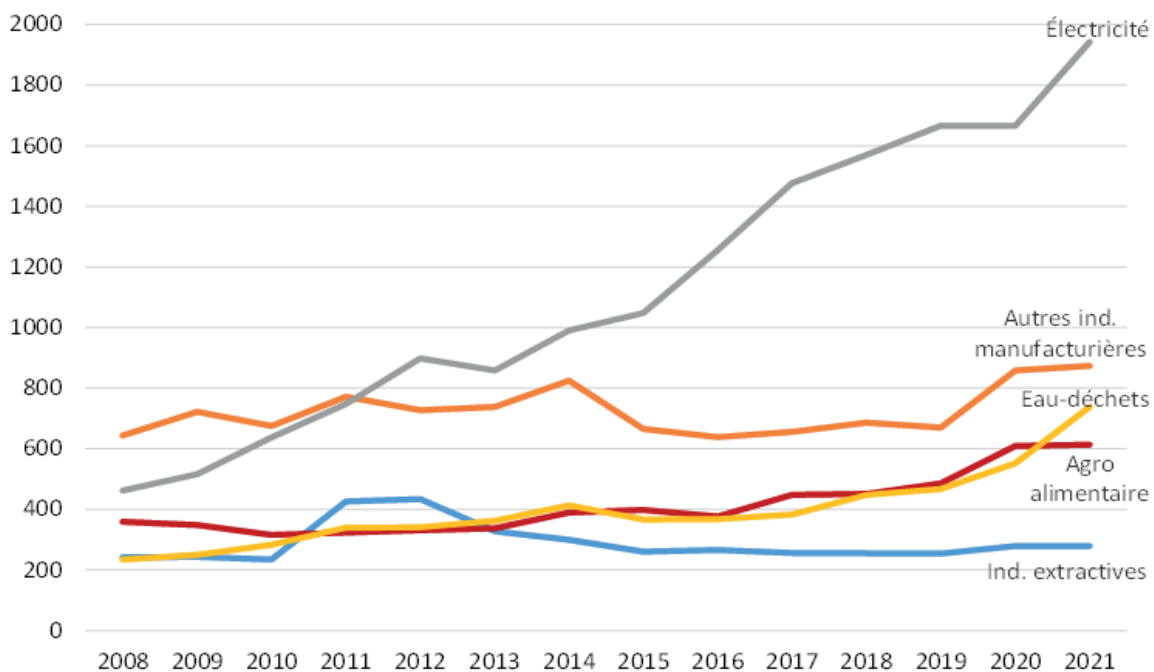
En termes d'évolution, c'est l'encours de crédit de ce dernier secteur (électricité, gaz, vapeur et air conditionné) qui a progressé le plus rapidement depuis 2008, avec un taux de croissance annuel moyen de 11,7 % tous territoires confondus (cf. Graphique 12). L'encours destiné au secteur de l'eau, assainissement et déchets a également progressé de façon dynamique sur la période (+ 9,2 % par an en moyenne).

Conclusion

En dépit d'une démographie des entreprises industrielles moins dynamique qu'au plan national (avec des créations moins nombreuses et un poids dans l'ensemble des défaillances plus élevé), l'emploi industriel a bien résisté au cours des dix dernières années dans les outre-mer. Les secteurs employant le plus de personnes sont l'agroalimentaire, l'énergie-eau-gestion des déchets et la métallurgie. La valeur ajoutée a progressé au même rythme que dans l'Hexagone, mais surtout grâce à un effet de composition sectorielle favorable. Pour un secteur donné, le taux de croissance de la valeur ajoutée est souvent inférieur en outre-mer. Le retard en termes d'équipements explique en partie ce différentiel, qui pourrait se réduire dans les années à venir grâce au dynamisme du financement bancaire destiné aux secteurs industriels.

Bibliographie

- BOË J. (2016), « Zoom sur trois industries à La Réunion », *Entreprises de 1 à 249 salariés en 2011 – Analyse comparée des entreprises réunionnaises et françaises*, Insee Dossier Réunion, n°3.
- DESMAZURES E. & MAPOU M. (2022), « L'économie calédonienne forte des retombées du nickel », *Le nickel en Nouvelle-Calédonie*, Isee Synthèse, n°56.
- DOURIAUD C., GARANDEAU C. & CHARRIER R. (2022), « L'impact de l'activité spatiale dans l'économie guyanaise en 2019 », *Insee Dossier Guyane*, n°11.
- DRIRE RÉUNION & INSEE (2007), « L'industrie à La Réunion », *Économie de La Réunion*, n°130.
- DRIRE ANTILLES-GUYANE & INSEE GUADELOUPE (2010), *L'industrie en Guadeloupe : un secteur face à ses défis*.
- IEDOM LA RÉUNION (2016), « La filière canne-sucre face à la libéralisation du marché européen du sucre en 2017 », *Note expresse*, n°421.
- IEDOM GUYANE (2006), « Le secteur aurifère en Guyane », *Note expresse*, n°38.
- IEDOM PARIS (2019), « L'économie verte dans les outre-mer », *Études thématiques*, n°554.
- IEOM NOUVELLE-CALÉDONIE (2006), « L'extraction de minerais de métaux non ferreux en Nouvelle-Calédonie », *Étude sectorielle de l'Institut*.
- IEOM POLYNÉSIE FRANÇAISE (2008), « L'industrie du monoï en Polynésie française », *Note expresse*, n°3.
- IEOM POLYNÉSIE FRANÇAISE (2007), « Les industries agroalimentaires en Polynésie française », *Note de l'Institut d'émission*.
- INSEE (2014), « Les industries agroalimentaires antillaises : des profils régionaux variés, des rentabilités contrastées », *Antianéchos de Martinique*, n°45.
- ISPF (2008), « Enquête annuelle d'entreprise du secteur industriel : premiers résultats », *Points forts de la Polynésie française*, n°7.



Graphique 12 : Évolution des encours de crédits industriels dans les outre-mer, en millions d'euros (Sources : ledom (SCR), leom (SCR 2)).